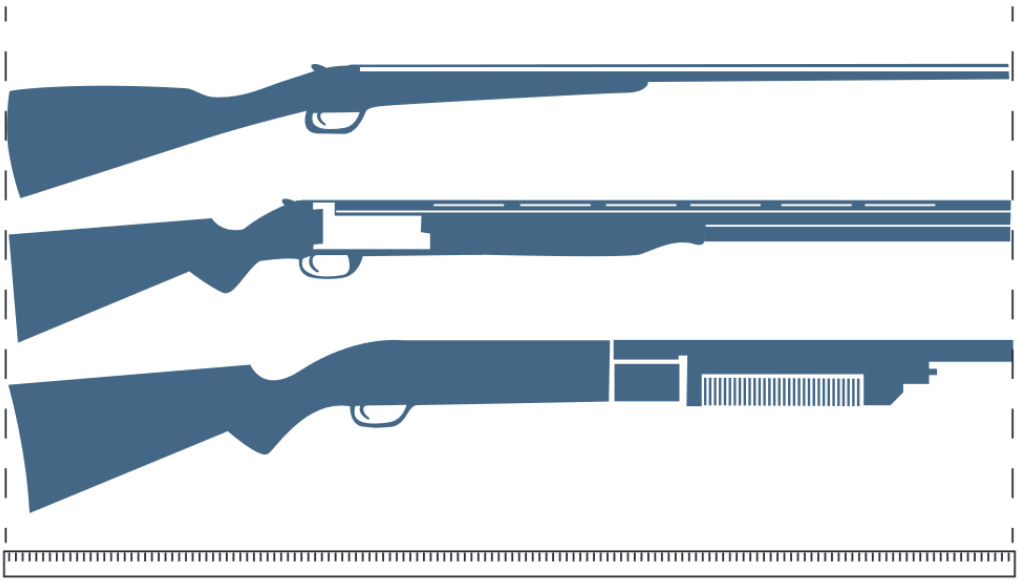
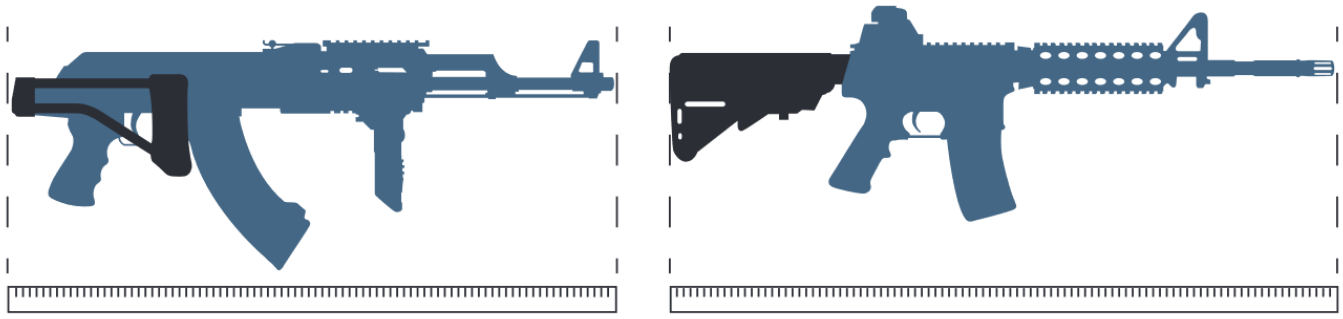
MESURER LA LONGUEUR D'UNE ARME

Cette fiche est une aide à la saisie lors de l'inscription des longueurs d'armes dans le Référentiel Général des Armes

Pour les armes d'épaule à crosse fixe, inscrire la longueur hors-tout d'origine en sortie d'usine, sans tenir compte de l'adaptation de l'arme à la morphologie du chasseur ou du tireur (remplacement ou ajout de plaque de couche, intercalaire, sabot etc.). Les parties démontables (telles que cache-flamme, frein de bouche, compensateur) sont comprises dans la mesure, à l'exception des réducteurs de son.



Pour les armes d'épaule à crosse amovible, repliable ou rétractable, inscrire la longueur hors-tout d'origine en sortie d'usine avec la configuration de longueur la plus courte (crosse rabattue ou rétractée).
Les parties démontables (telles que cache-flamme, frein de bouche, compensateur) sont comprises dans la mesure, à l'exception des réducteurs de son.



Pour les armes de poing, inscrire la longueur hors-tout d'origine en sortie d'usine.
Les parties démontables (telles que cache-flamme, frein de bouche, compensateur) sont comprises dans la mesure, à l'exception des réducteurs de son.

